



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

***LA MAITRISE DES SAVOIRS DE BASE
COMME FACTEUR DE SECURISATION
DES PARCOURS DES APPRENTIS***

RAPPORT D'ÉVALUATION

**CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



Intitulé du projet

La Maîtrise des savoirs de base comme facteur de « sécurisation » des parcours des apprentis

Structure porteuse du projet

Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)
Emmanuelle UNAL, chargée de mission nationale

Structure porteuse de l'évaluation

Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq)
Damien BROCHIER,
chef du Département Travail, Emploi, Professionnalisation (DTEP)

Durée d'expérimentation : 27 mois

Date de remise du rapport d'évaluation : 31 août 2012



RÉSUMÉ (UNE PAGE MAXIMUM)

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a souhaité expérimenter en 2009 des dispositifs d'aide à des apprentis ayant des difficultés dans la maîtrise des savoirs de base (calcul, écriture, lecture, etc.) dans des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de quatre régions françaises (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Ile-de-France et Languedoc-Roussillon).

L'enjeu de l'expérimentation était de pouvoir outiller la mise en place de parcours pour des apprentis repérés comme éprouvant de fortes difficultés dans la maîtrise des savoirs de base, afin que puissent leur être évitées des ruptures de contrat d'apprentissage et des échecs dans l'obtention de leur diplôme.

Cependant, pour mettre en place ces expérimentations, un problème majeur se posait : la très faible capitalisation des pratiques dans un domaine encore largement inexploré. Pour résoudre ce problème, il a été décidé de mobiliser une démarche d'évaluation, atypique par rapport au cadre méthodologique initial proposé par le FEJ. En effet, une première démarche d'évaluation s'est développée en amont de la mise en œuvre expérimentale pour permettre d'apprécier les conditions favorables à une éventuelle expérimentation. Et ce n'est que dans un temps que s'est conduite l'expérimentation et son évaluation. Plus concrètement, l'intervention de l'évaluateur a été conçue autour de deux étapes.

1 / En 2009-2010, une première étape de l'évaluation a pris la forme d'une évaluation d'actions engagées dans huit CFA (deux par région) dans le domaine de la maîtrise des compétences de base des apprentis. Chaque action a fait l'objet d'une monographie rédigée à partir d'une série d'entretiens avec les acteurs de la communauté pédagogique et professionnelle (directeur, responsable pédagogique, enseignants, apprentis, entreprises, etc.). Une analyse transversale de ces monographies a servi de fondement à la réalisation d'un document de synthèse proposant aux différentes parties prenantes de l'expérimentation (ANLCL, CFA, Conseils Régionaux, ...) une série de 21 préconisations pour bâtir ou consolider des dispositifs de maîtrise des savoirs de base des apprentis au sein des CFA.

2 / En 2010-2011, une deuxième étape de l'évaluation a été engagée pour procéder à l'évaluation des dispositifs expérimentaux engagés dans 33 CFA.

A ce titre, l'évaluateur a participé à l'ensemble des comités de suivi régionaux de ces dispositifs installés dans chaque région. Il a établi un cadre de référence pour l'évaluation des expérimentations, tenant compte des inflexions constatées dans la mise en œuvre sur le terrain des expérimentations.

Différentes causes ont conduit à ne pas permettre in fine la réalisation de cette deuxième étape de l'évaluation, conduisant à la résiliation de la convention. Néanmoins des enseignements importants peuvent quand même être tirés de cette démarche, compte tenu du caractère largement exploratoire du thème traité.



L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) est un groupement d'intérêt public qui agit depuis plus de 10 ans pour améliorer la connaissance et les actions relatives aux publics concernés par l'illettrisme. Cette situation, souvent confondue à tort avec l'analphabétisme, caractérise les personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

L'illettrisme touche notamment les jeunes en situation d'échec scolaire précoce, dont beaucoup sont orientés vers les filières d'apprentissage de niveau V (CAP-BEP). Ces voies de formation, comportant souvent une part importante d'apprentissage de travaux manuels, ont en effet longtemps été identifiées comme moins exigeantes que les filières d'enseignement général en matière de maîtrise des savoirs de base. Cependant, face aux exigences croissantes de la plupart des situations de travail (en termes de communication au sein de l'entreprise, de respect de consignes, de contraintes liées à la sécurité, ...), la maîtrise de ces compétences est devenue de plus en plus essentielle pour permettre aux apprentis de niveau V de réussir leur diplôme et de devenir autonomes au plan professionnel.

I. L'expérimentation

C'est la raison pour laquelle l'ANLCI a souhaité expérimenter en 2009 des dispositifs d'aide à des apprentis ayant des difficultés dans la maîtrise des savoirs de base (calcul, écriture, lecture, etc.) dans des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Les objectifs du projet et la nature de l'action expérimentée

L'enjeu de l'expérimentation était de pouvoir outiller la mise en place de parcours pour des apprentis repérés comme éprouvant de fortes difficultés dans la maîtrise des savoirs de base, afin qu'ils puissent aller au bout de leur contrat d'apprentissage et obtenir leur diplôme.

Un autre objectif était assigné au projet : celui de sensibiliser les services des conseils régionaux chargés de l'élaboration et du suivi des politiques d'apprentissage au thème de la maîtrise des compétences de base des publics apprentis. L'expérimentateur a dû commencer à rechercher des Conseils régionaux volontaires pour adhérer à la démarche et la mettre en œuvre. Plusieurs mois ont été nécessaires pour cette prospection, reculant d'autant les perspectives de démarrage des actions évaluatives. Ce sont finalement quatre régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Ile-de-France et Languedoc-Roussillon) qui ont accepté de devenir partenaires de cette opération.

Cependant la mise en place de ces expérimentations a dû faire face au problème majeur d'une très faible capitalisation des pratiques dans ce domaine. Par manque d'antériorité, la lutte contre l'illettrisme au sein des publics apprentis ne pouvait pas se référer à une vision globale et transversale permettant d'identifier des axes d'expérimentation prioritaires. Pour aider l'expérimentateur à mieux cerner le cadre de son expérimentation, il a décidé dans un premier temps de commencer par une recension

d'un certain nombre de « bonnes pratiques » existantes sur le terrain. Un ensemble de huit actions (deux dans chaque région impliquée dans le processus d'expérimentation) a donc fait l'objet d'une analyse approfondie et d'une approche transversale.

Ces éléments vont être mobilisés pour aider à baliser le champ de l'expérimentation proprement dite. 36 CFA vont être retenus pour être des lieux d'expérimentation dans le cadre de ce projet. Chacun d'eux va s'engager, au cours de l'année 2010-2011 dans une démarche de gestion de projet sur le thème de la maîtrise des savoirs de base, en s'appuyant sur un accompagnement extérieur assuré par un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Ce prestataire va aider le CFA à réaliser un diagnostic partagé sur son positionnement et son degré « d'expérience » sur le thème de la maîtrise des savoirs de base. Il l'assiste ensuite dans la définition d'objectifs opérationnels pour engager et commencer à mettre en œuvre une action dans ce domaine.

L'évaluateur a occupé une place très particulière dans ce projet d'expérimentation, pour plusieurs raisons. D'une part, préalablement au projet d'expérimentation le Céreq et l'ANLCI avaient déjà noué des collaborations sur le thème de la maîtrise des savoirs de base, ce qui explique que la rédaction de la réponse à l'appel à projets du FEJ se soit faite sur la base d'interactions fortes entre ces deux structures. D'autre part, l'évaluateur a eu une mission d'évaluation très atypique en étant totalement investi dans la première étape du projet d'expérimentation (*cf. supra*) : c'est le Céreq qui a coordonné l'équipe d'intervenants en charge de la réalisation des huit monographies d'actions innovantes et d'une analyse transversale de ces pratiques. Sa posture a débordé largement celle d'un simple évaluateur d'une démarche expérimentale dont il aurait fallu tester l'efficacité.

Les objectifs et les modalités de l'évaluation

Le processus évaluatif a été conçu autour de trois registres méthodologiques relevant pour deux d'entre eux de méthodes qualitatives, et pour l'un autour d'une méthode quantitative. Ces méthodes ont connu au cours du processus de nombreux ajustements.

Une évaluation compréhensive pour dégager des conditions de réussite d'un nombre restreint d'actions

Au premier semestre 2010, une première étape de l'évaluation a donc pris la forme d'une évaluation d'actions engagées dans huit CFA (deux par région) dans le domaine de la maîtrise des compétences de base des apprentis. L'approche qualitative a été privilégiée pour rendre compte du fonctionnement des dispositifs mis en œuvre. Elle s'est appuyée sur une équipe de cinq personnes. La méthodologie a reposé dans chaque CFA sur une série d'entretiens avec les acteurs de la communauté pédagogique et professionnelle et sur la consultation de la documentation relative aux actions conduites. Cette phase a permis de produire de la connaissance structurée et la plus fine possible sur la manière dont s'élaborent « sur le terrain » des actions de lutte contre l'illettrisme. Les monographies de dispositifs qui ont été réalisées en vue d'une diffusion publique ont ainsi contribué à la capitalisation d'observations encore insuffisantes sur le sujet.

Sur la base d'une analyse transversale de ces études de cas, un ensemble de préconisations ont été formulées. Elles s'inscrivent dans la logique d'une évaluation compréhensive, visant à dégager des facteurs de réussite communs aux dispositifs étudiés. Ces préconisations ont souligné la multiplicité des enjeux liés à la consolidation des compétences de base des apprentis. A travers l'image d'un « bouquet » de

préconisations, on suggère que si la composition d'ensemble de ces préconisations est harmonieuse, elle n'empêche pas cependant de se saisir de chacune de ces composantes, pour l'observer et l'utiliser séparément.

Une évaluation qualitative des dynamiques d'acteurs impliqués dans l'expérimentation

La réalisation d'un référentiel de l'évaluation des expérimentations mises en œuvre dans les 35 CFA situés dans les 4 régions impliquées au cours de l'année 2010-2011 s'est également fondée sur le choix d'une approche qualitative. Celle-ci s'est concentrée sur deux axes qui ont tenu compte des premiers retours de l'action des cabinets d'AMO auprès des CFA parties prenantes et des premières réactions des conseils régionaux suivant le processus.

Un premier axe a concerné l'évaluation de l'engagement des CFA. En effet, la phase de diagnostic a montré que, pour une grande partie des CFA parties prenantes, le thème de la maîtrise des savoirs de base n'avait pas donné lieu jusqu'à présent au montage de dispositifs très structurés et organisés dans la durée. L'appui d'une AMO est donc apparu comme une opportunité de mettre en mouvement un groupe plus ou moins important d'acteurs du CFA autour de ce problème. Ce constat a conduit à placer au premier plan du référentiel d'évaluation la question de l'engagement des CFA dans un processus de prise en compte de la problématique de la maîtrise des savoirs de base : selon quelles modalités et jusqu'à quel degré les personnels des CFA sont-ils en mesure de se mettre en mouvement pour intégrer cet objet dans leurs pratiques pédagogiques, leur organisation et leur projet d'établissement ?

Un deuxième axe a porté sur l'évaluation de l'engagement des partenaires régionaux dans l'expérimentation, les réunions des comités de pilotage régionaux qui se sont déroulés au mois de février et juin 2011 ont montré en effet que les conseils régionaux, et plus largement les acteurs territoriaux invités à participer aux comités de pilotage (dont la composition varie selon les régions), semblaient particulièrement mobilisés sur ce sujet et se questionnaient fortement sur leur capacité à passer d'une dynamique « conjoncturelle » à un engagement plus « structurel ». La perspective d'une évaluation de leur implication dans cette expérimentation et de la place qu'elle prenait dans la construction de leurs politiques régionales d'apprentissage s'en est trouvée d'autant plus justifiée.

Une volonté d'évaluer les effets sur les bénéficiaires constamment compromise

Le projet d'évaluation prévoyait à l'origine d'intégrer une évaluation quantitative visant à mesurer les acquis des apprentis engagés dans des démarches de consolidation de leurs savoirs de base. Mais cette perspective s'est heurtée à de nombreuses difficultés, rendant finalement inopérante cette perspective.

Une première difficulté a résidé dans le constat issues des huit observations de terrain selon lequel les CFA étaient très faiblement outillés pour évaluer l'impact des actions menées sur les jeunes dans le domaine de la maîtrise des savoirs de base. C'est la raison pour laquelle la construction d'indicateurs permettant d'objectiver les résultats des dispositifs de consolidation des savoirs de base que les CFA étaient censés concevoir dans leurs projets expérimentaux a été fortement mise en avant comme préconisation. Mais cette perspective est venue buter sur le constat d'un degré d'implication très variable des CFA dans le sujet de la maîtrise des savoirs de base. La plupart d'entre eux concevaient

leur participation à l'expérimentation comme une initiation à un thème sur lesquels ils n'avaient aucune expérience passée. Pour eux, l'enjeu de l'expérimentation ne résidait pas dans la mobilisation immédiate d'un groupe d'apprentis mais passait plutôt par d'autres démarches comme celle de la professionnalisation des formateurs ou la sélection de méthodes pédagogiques adaptées. Les conditions permettant de « cerner » des dispositifs dont les caractéristiques seraient suffisamment homogènes et la durée de mise en œuvre suffisamment longue pour évaluer leur efficacité pour les apprentis susceptibles d'en bénéficier n'ont donc pas pu être réunies.

Une troisième piste a été suivie pour tenter de produire une évaluation quantitative. Elle s'est conduite autour de la mobilisation d'un outil de repérage des niveaux de maîtrise des savoirs de base des individus, réalisé sous la responsabilité de l'ANLCI (le test EVADO) qui permet d'identifier les difficultés d'un individu face à la lecture, l'écriture, le calcul et les situations de la vie courante. Le principe de mobilisation de cet outil pour l'évaluation était le suivant : chaque CFA volontaire devait faire passer ce test à tout ou partie de la population des apprentis de niveau V de l'établissement, une première fois à leur entrée en formation et une deuxième fois vers la fin de leur cycle de formation. La comparaison entre les résultats de ces deux tests devait permettre d'apprécier l'évolution du degré de maîtrise des savoirs de base des apprentis concernés. De manière concrète, l'implication des CFA dans le premier volet prévu a été forte, avec une passation du test par 1614 apprentis, appartenant à 24 CFA. Cependant, comme cela a déjà été évoqué, les expérimentations locales conduites dans les CFA n'ont finalement pas permis d'identifier de manière commune à tous les CFA des groupes d'apprentis bénéficiaires de dispositifs d'aide à la maîtrise des savoirs de base. En accord avec le FEJ, il a donc été décidé en mars 2012 d'abandonner la perspective d'une nouvelle passation du test EVADO et d'une comparaison entre les résultats des deux tests pour les mêmes apprentis.

Les résultats de la première passation du test EVADO constituent cependant un acquis intéressant en termes d'information sur le niveau de maîtrise des savoirs de base des apprentis de niveau V qui pourrait être exploité utilement par l'ANLCI. A notre connaissance, c'est en effet la première fois qu'un groupe significatif d'apprentis issus de filières diverses répartis sur plusieurs régions aura passé un test selon le même protocole. Il y aura là sûrement matière à comparaison avec les données nationales ou régionales dans le domaine des situations d'illettrisme.

II. Les résultats de l'évaluation

Le « bouquet » de 21 préconisations, et les illustrations fournies par les monographies détaillant le fonctionnement de sept dispositifs précis donnent des points de repère solides et identifiables pour construire, consolider ou faire évoluer des dispositifs de consolidation des savoirs de base à destination des publics apprentis. Leur portée dépasse le cadre de l'expérimentation et pourra utilement être mobilisée pour baliser à l'avenir le terrain de la construction de nouveaux dispositifs susceptibles de se développer dans ce domaine encore faiblement outillé et institutionnalisé de l'action publique. De manière synthétique, ils proposent trois grands types de résultats.

Le premier concerne ce qu'on pourrait nommer le « cœur » des dispositifs, à savoir l'ingénierie pédagogique. L'évaluation souligne le fort déficit des formateurs en matière de connaissance des démarches pédagogiques les plus adaptées pour les jeunes en situation d'illettrisme, et donc l'enjeu crucial de leur proposer des démarches de

professionnalisation ciblées dans ce domaine. L'évaluation met aussi l'accent sur la nécessité d'améliorer l'usage des démarches de positionnement des jeunes, qui sont actuellement très inégalement exploitées par les formateurs. Enfin, la maîtrise des savoirs de base ne doit pas se réduire à de simples actions de soutien qui ne porteraient que sur l'amélioration des savoirs « disciplinaires ».

Le deuxième champ recouvre les préconisations relatives à l'implication des apprentis et des entreprises dans ces dispositifs. Pour les apprentis sont formulées plusieurs préconisations pour que les dispositifs de maîtrise des savoirs de base fassent l'objet d'une contractualisation explicite entre le CFA et jeune. Le jeune doit disposer d'un support formalisant son adhésion à ce type de dispositif. Du côté des entreprises, le constat d'une adhésion passive de leur part à ces dispositifs amène à formuler des préconisations pour qu'elles s'impliquent réellement, en complément des formateurs du CFA, dans la maîtrise des savoirs de base de leurs apprentis.

Enfin, le troisième champ porte plus spécifiquement sur les questions d'organisation des CFA à l'égard de ces dispositifs. Une première série de préconisations porte sur l'enjeu d'une intégration de ces démarches à la politique éducative de l'établissement, qui doit se traduire par l'allocation de moyens humains et matériels spécifiques. Le constat général d'un outillage faible, voire inexistant, des dispositifs en matière d'évaluation de l'impact des actions menées amène à formuler un dernier ensemble de préconisations. Celles-ci portent sur l'impérieuse nécessité de construire un dispositif précis de suivi et d'évaluation des jeunes bénéficiaires de tels dispositifs, qui permette d'enregistrer l'évolution de leur maîtrise des savoirs de base, d'apprécier le développement de leurs compétences sociales et enfin de mesurer les effets des dispositifs sur leurs parcours.

Le projet d'évaluation a fait finalement l'objet d'une démarche de résiliation à l'issue du premier semestre 2012, sans avoir pu dérouler le protocole initialement prévu pour la deuxième phase du projet. Les raisons de cet arrêt sont à rechercher dans la difficulté qu'a finalement représenté l'organisation du processus d'expérimentation accordant dans un premier temps une large place à l'évaluation (à travers la réalisation de monographies débouchant sur des préconisations) et privilégiant totalement dans un second temps une démarche d'accompagnement des CFA par quatre cabinets d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). La logique d'accompagnement et la logique d'évaluation se sont avérées difficilement conciliables. Si l'accompagnement des CFA volontaires pour une expérimentation par des cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est avérée indispensable pour crédibiliser le processus et permettre l'amorçage effectif de dispositifs en direction des jeunes, elle a en même temps rendu plus difficile la présence conjointe d'un évaluateur, dont la position pouvait apparaître comme inutile voire redondante avec celle de l'AMO.



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GENERALE	11
I. L'EXPERIMENTATION	12
1. OBJECTIFS DU PROJET ET NATURE DE L'ACTION EXPERIMENTEE	12
<i>i. Objectifs du projet</i>	<i>12</i>
<i>ii. L'action expérimentée.....</i>	<i>13</i>
Une expérimentation centrée sur quatre territoires régionaux.....	13
Une démarche de repérage des bonnes pratiques comme préalable indispensable à l'expérimentation	14
Une expérimentation au périmètre très large et très diversifié.....	15
<i>iii. Un évaluateur fortement investi dans la définition de l'expérimentation</i>	<i>16</i>
2. OBJECTIFS ET MODALITES DE L'EVALUATION	17
<i>i. Une évaluation compréhensive pour dégager des conditions de réussite d'un nombre restreint d'actions</i>	<i>17</i>
<i>ii. Une évaluation qualitative des dynamiques d'acteurs impliqués dans l'expérimentation.....</i>	<i>19</i>
<i>iii. Une volonté d'évaluer les effets sur les bénéficiaires constamment compromise.....</i>	<i>20</i>
II. LES RESULTATS DE L'EVALUATION	23
<i>i. La production d'une ensemble de points de repère pour baliser le champ des dispositifs de consolidation des savoirs de base par les apprentis</i>	<i>23</i>
<i>ii. un arrêt prématuré de l'évaluation.....</i>	<i>24</i>
CONCLUSION GENERALE	25



RAPPORT D'ÉVALUATION

INTRODUCTION GENERALE

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) est un groupement d'intérêt public qui agit depuis plus de 10 ans pour améliorer la connaissance et les actions relatives aux publics concernés par l'illettrisme. Cette situation, souvent confondue à tort avec l'analphabétisme, caractérise les personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour développer son champ d'action en matière de lutte contre l'illettrisme, l'ANLCI s'est intéressée à partir de 2008 aux publics apprentis de premier niveau. Elle a saisi l'opportunité de l'appel à projets du Fonds d'Expérimentation Jeunesse relatif au programme sur l'expérimentation de « *modalités innovantes de prévention des ruptures dans les contrats en alternance* » en 2009 pour proposer d'engager une démarche d'expérimentation en lien avec un échantillon d'acteurs directement intéressés par ce thème (des CFA et des conseils régionaux).

La démarche d'évaluation de cette expérimentation, dans laquelle le Céreq a accepté de s'engager, s'est développée de manière très atypique par rapport au cadre méthodologique proposé par le FEJ. Dans un premier temps, elle a pris la forme d'une analyse approfondie d'actions d'aide à la maîtrise des savoirs de base des apprentis mises en œuvre dans quelques CFA. Cela a permis d'identifier une série de facteurs favorables à la réussite du montage et du développement de ce type de dispositifs. Dans un second temps, l'évaluation a dû faire face à un dispositif expérimental constitué en fait par une myriade d'actions spécifiques répondant à des degrés d'engagement très variables des CFA et des régions impliqués.

Si de nombreux facteurs n'ont finalement pas permis de conduire à terme la réalisation de ce deuxième volet de l'évaluation, il n'en reste pas moins que la démarche d'évaluation a produit de nombreux résultats qui contribuent à la capitalisation des connaissances sur ce champ d'expérimentation.

I. L'EXPERIMENTATION

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

i. Objectifs du projet

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) a élaboré à partir de 2004 un Forum Permanent des Pratiques afin de mettre en commun les pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui se développent sur l'ensemble du territoire français. La troisième phase de ce travail collaboratif s'est déroulée à partir de 2008, en se centrant prioritairement sur les thèmes de la prévention, de l'évolution professionnelle et de l'insertion des jeunes.

Constatant que ce champ de la lutte contre l'illettrisme parmi les publics apprentis était jusqu'à présent peu investi et peu exploré, l'ANLCI a choisi de centrer le thème de ce troisième volet du Forum permanent des pratiques en région Provence Alpes Côte d'Azur sur la question de la consolidation des compétences de base des apprentis dans le cadre de leur parcours de professionnalisation. En partenariat avec le Conseil Régional et les institutions éducatives académiques et régionales de l'Education nationale et de l'Agriculture, des praticiens (chefs d'établissements, responsables pédagogiques, formateurs) de six CFA ont confronté leurs pratiques dans ce domaine, et fourni la matière pour la réalisation d'un document pratique, nommé le « kit du praticien »¹ détaillant les « bonnes pratiques » mises en œuvre au sein de ces structures pour améliorer la maîtrise des savoirs de base des apprentis.

La réponse de l'ANLCI à l'Appel à projets lancé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse en 2009 sur le thème « *Sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures* » va s'inscrire dans la lignée directe de ce premier investissement. Elle vise à proposer **d'expérimenter des actions concourant à la maîtrise des compétences de base par des apprentis de niveau V, afin de vérifier dans quelle mesure elles contribuent à prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage.**

Cette hypothèse fondant ce cadre d'expérimentation résulte d'un constat relatif au positionnement des filières d'apprentissage de premier niveau (niveau V) au sein d'un système scolaire marqué par des critères de réussite valorisant la maîtrise des connaissances générales. La voie professionnelle en général et l'apprentissage en particulier sont considérés encore souvent comme des voies d'orientation par défaut pour des élèves en situation d'échec à l'issue de leurs parcours au collège.

¹ Ce document est consultable sur le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr) , dans l'Espace dédié au Forum Permanent des Pratiques.

Elles regroupent majoritairement des jeunes pour lesquels les formateurs espèrent que la perspective de s'appuyer principalement sur la maîtrise de « savoir faire » pour avancer dans leurs études constitue un facteur de remobilisation efficace. Elle doit leur permettre de surmonter en partie leurs échecs passés dans les matières générales, d'obtenir leur diplôme et de s'insérer sur le marché du travail.

L'hypothèse au fondement de l'expérimentation est que pour une frange d'apprentis, la maîtrise des savoirs de base à l'entrée en apprentissage s'avère nettement insuffisante, au point de leur faire échouer leur parcours de formation, soit du fait d'une rupture de contrat de la part de leur employeur les jugeant inaptes à accomplir les missions qui leur sont confiées, soit du fait d'un échec à l'examen terminal du diplôme. Et quand bien même certains de ces jeunes obtiendraient leur diplôme, ils risquent à plus long terme de ne pas pouvoir satisfaire aux exigences de base de la plupart des situations de travail qui impliquent des communications fréquentes avec les autres salariés, le respect des consignes, la connaissance des règles de sécurité, etc.

Pour assurer cette expérimentation d'actions visant à la consolidation des savoirs de base auprès de publics apprentis, un autre objectif est assigné au projet : celui d'**outiller le développement de politiques régionales centrées sur la maîtrise des compétences de base des publics apprentis**. A l'instar des démarches engagées avec des représentants de la Région Provence Alpes Côte d'Azur au sein de laquelle s'était déroulé l'atelier du Forum Permanent des Pratiques (*cf. supra*), il s'agit d'impliquer dans la démarche d'expérimentation les services des conseils régionaux chargés de l'élaboration et du suivi des politiques d'apprentissage dont ils ont la charge dans le cadre des lois de décentralisation.

ii. L'action expérimentée

Pour atteindre ces deux objectifs, l'action expérimentée dans le cadre de ce projet va en fait être composée d'un ensemble de 33 actions expérimentales relatives à la maîtrise des savoirs de base mises en œuvre dans des CFA situés dans quatre régions au cours de l'année scolaire 2010-2011. Ces actions n'ont pas été définies *a priori* par l'expérimentateur, mais conçues comme résultant d'un processus impliquant plusieurs choix.

Une expérimentation centrée sur quatre territoires régionaux

Le premier choix a porté les territoires régionaux au sein desquels allaient être mis en œuvre la démarche d'expérimentation. Durant le troisième trimestre 2009, l'expérimentateur a eu des contacts avec plusieurs Conseils régionaux en vue de les intégrer dans l'expérimentation. Plusieurs mois ont été nécessaires pour cette prospection, reculant d'autant les perspectives de démarrage des actions évaluatives. Quatre conseils régionaux ont finalement accepté d'être parties prenantes de la démarche d'expérimentation, avec des motivations et des degrés d'adhésion assez différenciés. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrit son adhésion dans le prolongement des actions en cours sur son territoire en matière de consolidation des savoirs de base des apprentis pilotées par l'ANLCI dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques. Tout comme la Région Ile-de France, elle vient chercher des éléments pour conforter et structurer de manière pérenne des actions déjà engagées dans ce champ. Les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes apparaissent plus réservées au démarrage du processus. Elles acceptent de suivre le projet sans s'engager plus avant sur des prolongements éventuels dans la construction de leur politique d'apprentissage.

En tout état de cause, chacun de ces partenaires régionaux va être impliqué dans un comité de suivi national commun piloté par l'ANLCI et commun aux quatre régions, et dans un comité de suivi régional propre à son territoire.

Au sein de chaque région, l'objectif visé était de retenir au maximum une dizaine de CFA au sein desquels seraient mises en œuvre des actions expérimentales relatives à la maîtrise des savoirs de base de groupes d'apprentis.

Une démarche de repérage des bonnes pratiques comme préalable indispensable à l'expérimentation

La lutte contre l'illettrisme au sein des CFA a la caractéristique majeure ne pas avoir donné lieu jusque là à des formalisations suffisantes permettant qualifier de manière précise un champ de pratiques balisé et reconnu par tous les acteurs comme relevant de ce type d'action. Comme l'a montré le processus du Forum Permanent des Pratiques initié par l'ANLCI en 2008, des pratiques se développent au sein des CFA, mais elles recouvrent des configurations très variables.

Pour baliser de manière plus rigoureuse ce champ des pratiques à expérimenter, l'ANLCI fait le choix de mettre en œuvre une étape préalable aux expérimentations. Elle va être centrée sur l'approfondissement d'un nombre réduit de démarches considérées *a priori* comme innovantes en matière de consolidation des savoirs de base des apprentis. Un ensemble de huit actions (deux dans chaque région impliquée dans le processus d'expérimentation) va donc être retenu. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une première typologie élaborée par l'ANLCI sur la base des éléments de connaissance qu'elle commence à accumuler dans ce domaine. Cette typologie vise à « couvrir » trois grands types d'action (Cf. *Tableau ci-dessous*).

Type d'action	CFA retenu pour l'observation
1 – Des actions de pré-apprentissage dédiées aux jeunes qui préparent leur entrée en formation	CFA de la Faculté des métiers de l'Essonne (Essonne)
	CFA du bâtiment de Brétigny (Essonne)
2 – des actions qui s'inscrivent au sein d'un CFA mais en amont d'un parcours en deux ans. L'année supplémentaire passée au CFA est consacrée prioritairement au renforcement des compétences de base.	Centre de Formation des Apprentis Agricoles d'Antibes (Alpes Maritimes)
	CFA Spécialisé du Languedoc Roussillon (pour les publics handicapés)
3 – des actions qui apportent une réponse adaptée aux besoins de chaque jeune engagé dans une formation par apprentissage, selon des modalités organisationnelles et pédagogiques variables d'un établissement à l'autre.	CFA René Villeneuve à Digne (Alpes de Haute Provence)
	CFA du Roannais (Loire)
	CFA de l'Industrie de la Motte Servolex (Savoie)

L'analyse transversale de ces études de cas réalisées au cours du premier semestre 2010 vient confirmer la grande diversité des actions mises en œuvre au sein des CFA au nom d'une logique de consolidation des savoirs de base des apprentis. Cette diversité va se retrouver dans les actions finalement retenues pour la phase des expérimentations proprement dite.

Une expérimentation au périmètre très large et très diversifié

Les quatre régions engagées dans le projet vont en quelque sorte entériner cette diversité des modes d'actions possibles pour développer un processus de consolidation des savoirs de base des apprentis au sein d'un CFA. Les appels à candidatures qu'elles lancent au cours du deuxième trimestre 2010 aux CFA situés dans leurs territoires respectifs, pour leur proposer de s'engager dans une expérimentation, sont rédigés de manière à pouvoir intégrer une large palette d'actions. Ainsi, par exemple, l'appel à candidatures établi par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, en lien avec l'ANLCI précise que « *l'expérimentation devra aboutir à la définition de modalités d'action pertinentes pour assurer, en prenant appui sur les principes de l'alternance :*

- *une intégration durable de la question de la maîtrise des savoirs de base par tous les apprentis au projet des établissements,*
- *une implication de l'ensemble des acteurs du CFA sur cet objet,*
- *la présence de réponses aux besoins des apprentis en matière de savoirs de base prioritairement intégrées aux temps de formation obligatoires,*
- *une mise à disposition de pratiques, démarches et d'outils pour assurer la qualité de l'intervention pédagogique,*

(...). L'expérimentation concernera (des) CFA volontaires et offrant des formations de premier niveau de qualification professionnelle, (...) qui souhaitent initier ou qui mettent déjà en œuvre des actions de formation de base pour répondre à des difficultés repérées chez les apprentis (...) et qui prendront en compte, dans leur proposition les orientations formulées ci-dessus ».

Sur ces bases, 36 CFA vont être retenus en juillet 2010 pour être des lieux d'expérimentation dans le cadre de ce projet. Cela implique pour chacun d'eux, à compter de septembre 2010, l'engagement dans une démarche de gestion de projet sur le thème de la maîtrise des savoirs de base, fondée sur un accompagnement extérieur assuré par un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Ce prestataire va accompagner les acteurs du CFA concernés à travers plusieurs étapes prédéfinies :

- une phase de prise de contact et d'aide à la réalisation d'un diagnostic partagé sur le positionnement et le degré « d'expérience » du CFA autour de ce thème de la maîtrise des savoirs de base.
- une phase d'aide à la définition d'objectifs opérationnels pour engager et commencer à mettre en œuvre une action contribuant à la consolidation des savoirs de base d'une population d'apprentis du CFA
- une phase de suivi de la mise en place de l'action pour envisager quels prolongements pourraient être envisagés à l'issue de l'expérimentation.

Les diagnostics que vont réaliser les quatre cabinets d'AMO concernés (un par région) au cours de l'année 2010-2011 auprès des CFA révèlent que le thème de la maîtrise des savoirs de base n'avait pas donné lieu jusqu'à présent au montage de dispositifs très structurés et organisés dans la durée. Les pratiques mises en œuvre, quand elles existent, relèvent plutôt d'actions ponctuelles ou d'initiatives encore non stabilisées dans l'organisation des CFA. L'appui d'une AMO apparaît donc comme une opportunité de mettre en mouvement un groupe plus ou moins important d'acteurs du CFA autour de ce problème. Mais en se focalisant sur cet enjeu de création d'une dynamique interne autour de la question de la maîtrise des savoirs de base, elle conduit à différer dans le temps ce qui constituait la perspective initiale du projet, à savoir le lancement d'actions ou de dispositifs destinés

directement au public bénéficiaire (les apprentis repérés en dans la maîtrise des savoirs de base) au cours du premier semestre 2011.

Au bilan, après défection de 2 d'entre eux, ce sont finalement 33 CFA qui ont été intégrés dans le processus d'expérimentation.

iii. Un évaluateur fortement investi dans la définition de l'expérimentation

L'évaluateur occupe une place très particulière dans ce projet d'expérimentation, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, le Céreq et l'ANLCI ont déjà noué des collaborations sur le thème de la maîtrise des savoirs de base, préalablement au projet d'expérimentation. C'est le Céreq qui a assuré en 2009 l'animation d'un groupe de praticiens de CFA dans le cadre de l'atelier du troisième Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI (*cf. supra*), et assuré la rédaction du « kit du praticien » qui a capitalisé les acquis de ce processus.

En second lieu, la rédaction de la réponse à l'appel à projets du FEJ à la fin du premier semestre 2009 s'est faite sur la base d'interactions fortes entre l'ANLCI et le Céreq. Des réunions de travail ont contribué à caler en commun le projet, en prévoyant notamment que l'évaluateur n'interviendrait pas seulement pour effectuer une évaluation « on going » (chemin faisant) ou « ex post », mais également en amont de la mise en œuvre expérimentale pour aider à définir les conditions les plus porteuses pour une expérimentation.

En troisième lieu, et en lien direct avec le point précédent, l'évaluateur a élargi sa mission d'évaluation en étant totalement investi dans la première étape du projet d'expérimentation (*cf. supra*). C'est le Céreq qui a coordonné l'équipe d'intervenants qui a réalisé les huit monographies d'actions innovantes au cours du premier semestre 2010 et élaboré une analyse transversale de ces pratiques.

En dernier lieu, et en guise de synthèse des points précédents, la posture du Céreq a débordé largement celle d'un simple évaluateur d'une démarche expérimentale dont il aurait fallu tester l'efficacité. Il s'est positionné beaucoup plus comme un expert d'un champ de pratiques et de connaissances (l'apprentissage et les formations en alternance) apportant aux différents partenaires concernés par l'expérimentation (l'ANLCI, les régions, les CFA) des informations et des analyses au fur et à mesure du déroulement du projet.

Sur le strict plan de l'évaluation, cette posture n'a pas permis au Céreq de faire évoluer le cours de l'expérimentation dans un sens permettant de rendre la démarche plus aisément évaluable. Au contraire, et assez paradoxalement, la synthèse des huit observations de terrain qu'il a réalisées à la mi-2010 a contribué à forger auprès des acteurs opérationnels et institutionnels la représentation d'un champ d'action multiforme en matière de consolidation des savoirs de base des apprentis. Plutôt que de s'orienter vers un ciblage sur des types d'action comparables, rendant possible une évaluation de leur efficacité auprès d'un nombre significatif de publics bénéficiaires, la démarche d'expérimentation s'est transformée en un système de sensibilisation d'un ensemble de CFA à la problématique de la consolidation des savoirs de base.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

Après avoir présenté sommairement le cadre particulier de l'expérimentation dans la partie précédente, il convient de revenir de manière plus précise sur la manière dont la démarche d'évaluation a été conçue au plan méthodologique.

Le processus a emprunté trois registres méthodologiques relevant pour deux d'entre eux de méthodes qualitatives, et pour le dernier d'une méthode quantitative. Ces méthodes ont connu au cours du processus de nombreux ajustements, qu'il convient d'explicitier le plus précisément possible.

i. Une évaluation comprehensive pour dégager des conditions de réussite d'un nombre restreint d'actions

A partir de janvier 2010, une première étape de l'évaluation a donc pris la forme d'une évaluation d'actions engagées dans huit CFA (deux par région) dans le domaine de la maîtrise des compétences de base des apprentis. L'approche qualitative a été privilégiée pour rendre compte du fonctionnement des dispositifs de consolidation des savoirs de base mis en œuvre dans ces CFA. Elle s'est appuyée sur une équipe de cinq personnes.

Nom	Statut	Mission
Damien Brochier	chargé d'études au Céreq	- Responsable du projet d'évaluation et correspondant de l'ANLCI - chargé de l'évaluation des 2 CFA de la Région PACA
Joaquim Timoteo	Chargé d'études au Centre associé au Céreq d'Orléans	chargé de l'évaluation des 2 CFA de la Région Ile de France
Nathalie Bosse	Chargée d'études au Centre associé au Céreq de Grenoble	chargée de l'évaluation des 2 CFA de la Région Rhône Alpes
Françoise Delrieu	Chargées de mission au GIP Ressources et Territoires de Toulouse	Chargées de l'évaluation des 2 CFA de la Région Languedoc-Roussillon
Nicole Rouja		

Les investigations se sont déroulées entre les mois de janvier et juin 2010, à travers des démarches d'enquête des différents membres de l'équipe d'évaluation au sein des CFA. Ces démarches ont reposé sur les méthodes classiques et éprouvées d'évaluation qualitative :

- La réalisation d'entretiens approfondis avec les différentes parties prenantes de chaque dispositif (direction, formateurs, apprentis, responsables d'entreprises, prestataires pédagogiques externes). Entre 4 et 11 entretiens individuels ou collectifs ont eu lieu par CFA.
- La consultation et l'analyse des outils pédagogiques utilisés dans les dispositifs.
- la réalisation le cas échéant d'observations *in situ* de certaines séquences des dispositifs.

Parallèlement l'équipe d'évaluation s'est réunie à trois reprises au cours du semestre 2010 en vue d'assurer une cohérence dans la démarche d'évaluation :

- Au cours de la séance du 12 janvier 2010 a été discuté et mis au point un cadre commun de questionnement qui a servi de soubassement aux investigations sur le terrain (cf. *Annexe méthodologique*).

- La séance du 11 mai 2010 a été consacrée à une restitution et une discussion collective des premières investigations. Un premier document de synthèse provisoire sur les observations réalisées dans les huit CFA a été réalisé.

- La séance du 30 juin 2010 a été entièrement consacrée à l'identification et la discussion des bonnes pratiques mises en œuvre dans les dispositifs observés. Les échanges ont également permis de souligner les manques ou les difficultés constatées dans un certain nombre de CFA. C'est sur la base de cet échange qu'a été élaboré un document original présentant 21 préconisations qui constituent les premiers résultats de la démarche d'évaluation (cf. le chapitre II du présent rapport pour une synthèse de ces résultats et l'Annexe 1 pour leur version intégrale).

Ces préconisations s'inscrivent dans la logique d'une évaluation compréhensive, visant à dégager des facteurs de réussite communs aux dispositifs, en prenant appui sur les huit observations de terrain, tout en étant sciemment détachée de chacune d'entre elles. A travers ces préconisations, il ne s'agit pas de proposer les voies de construction d'un dispositif-modèle qui serait doté d'une efficacité maximale en matière de consolidation des savoirs de base des apprentis. Il s'agit d'abord de souligner la multiplicité des enjeux liés à la consolidation des compétences de base des apprentis. A travers l'image d'un « bouquet » de préconisations, on suggère que si la composition d'ensemble de ces préconisations est harmonieuse, elle n'empêche pas cependant de se saisir de chacune de ces composantes, pour l'observer et l'utiliser séparément.

A ce document à visée de capitalisation transversale vont s'ajouter les textes des monographies spécifiques à chacun des dispositifs étudiés. Leur contenu va être validé par les responsables des CFA supports des observations² afin de pouvoir être transformé en matériau d'information diffusable auprès des acteurs intéressés par la connaissance fine du fonctionnement interne de telle ou telle action (cf. *Annexes 2 à 8*). Par ailleurs, pour chacun des deux CFA de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Céreq a organisé des réunions de restitution le 10 et le 11 mars 2011 auprès des directeurs des CFA et des membres des équipes pédagogiques engagés dans des dispositifs de consolidation des savoirs de base des apprentis, en présence d'une représentante du Conseil Régional. Ces réunions ont été particulièrement fructueuses pour faire un bilan et envisager des perspectives d'évolution de ces dispositifs.

Au bilan, l'approche qualitative est apparue clairement la plus appropriée pour évaluer ces dispositifs pour deux raisons principales :

- La première est liée au fait qu'aucun des dispositifs étudiés n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'une démarche évaluative. Le regard porté par le Céreq est donc apparu comme une occasion pour les acteurs impliqués dans le CFA de prendre un temps de recul sur leurs

² Un seul CFA a refusé de valider le texte de la monographie le concernant, en dépit de nombreux échanges avec l'évaluateur et l'expérimentateur.

pratiques et de s'interroger sur le sens et la portée du dispositif auquel ils participaient. La démarche d'évaluation externe a contribué ainsi en quelque sorte à une forme d'auto-évaluation de la part des acteurs.

- Une deuxième raison tient à la complexité des mécanismes institutionnels et organisationnels qui régissent l'apprentissage. Comprendre comment un dispositif relatif à la maîtrise des savoirs de base des apprentis fonctionne implique de maîtriser le système relationnel complexe qui relie les jeunes, les formateurs du CFA (eux-mêmes partagés entre formateurs du domaine professionnel et formateurs chargés des enseignements généraux), la direction du CFA, les entreprises, voire également des organismes de formation externes réalisant des prestations pour le CFA...

Pour autant, on ne saurait mésestimer ici les difficultés propres à l'évaluation qualitative. En dépit des efforts de coordination de l'équipe d'évaluation, le risque était réel de procéder à des évaluations qui mettent en avant le caractère irrémédiablement spécifique de chaque situation, et qui dénie ainsi toute visée générale à l'évaluation. La formulation de préconisations a constitué à cet égard un exercice salutaire qui a permis de formuler une forme « d'idéal-type » des questions à se poser et des dimensions à prendre en compte pour engager et développer une démarche innovante en matière de consolidation des savoirs de base. Bien qu'il n'y ait quasiment aucune chance qu'un dispositif puisse se construire en traitant l'ensemble de ces préconisations, il est cependant intéressant de les formuler globalement, afin que les acteurs prennent conscience de l'ensemble des facteurs qui contribuent à la qualité et l'efficacité d'un dispositif visant à la consolidation des compétences de base des apprentis.

ii. Une évaluation qualitative des dynamiques d'acteurs impliqués dans l'expérimentation

Pour établir le référentiel de l'évaluation des expérimentations mises en œuvre dans les 35 CFA situés dans les 4 régions impliquées au cours de l'année 2010-2011³, le Céreq a fait le choix de s'appuyer sur les premiers retours de l'action des cabinets d'AMO auprès des CFA parties prenantes. Ceux-ci ont été réalisés à l'occasion des comités de pilotage régionaux de l'expérimentation qui se sont réunis entre le 3 et le 23 février 2011.

Ce choix s'explique par le fait que ce premier retour d'information du « terrain » donnait un aperçu de la réalité du contexte des situations locales et régionales d'expérimentation, ainsi que des pratiques et des intentions des acteurs directement parties prenantes de cette démarche dans chaque CFA. A cet égard, les éléments détaillés fournis par les cabinets d'AMO sur leurs quatre ou cinq premiers mois d'activité au sein des CFA qu'ils accompagnaient se sont avérés particulièrement intéressants. Ils ont permis notamment de mettre clairement en lumière plusieurs éléments transversaux, qui ont influé sur la conception même du référentiel d'évaluation.

En premier lieu, pour ce qui concerne l'évaluation de l'engagement des CFA, il a fallu intégrer le constat selon lequel, pour une grande partie des CFA parties prenantes, le thème de la maîtrise des savoirs de base n'avait pas donné lieu jusqu'à présent au montage de dispositifs très structurés et organisés dans la durée. Les pratiques mises en œuvre, quand

³ L'intégralité de ce document est consultable à l'annexe 10.

elles existaient, relevaient plutôt d'actions ponctuelles ou d'initiatives encore non stabilisées dans l'organisation des CFA.

L'appui d'une AMO est donc apparu comme une opportunité de mettre en mouvement un groupe plus ou moins important d'acteurs du CFA autour de ce problème. Les cabinets d'AMO ont cependant tous insisté sur la focalisation de leur activité sur cet enjeu de création d'une dynamique interne autour de la question de la maîtrise des savoirs de base.

Ce constat a conduit à placer au premier plan du référentiel d'évaluation la question de l'engagement des CFA dans un processus de prise en compte de la problématique de la maîtrise des savoirs de base : selon quelles modalités et jusqu'à quel degré les personnels des CFA sont-ils en mesure de se mettre en mouvement pour intégrer cet objet dans leurs pratiques pédagogiques, leur organisation et leur projet d'établissement ?

Pour ce qui concerne l'évaluation de l'engagement des partenaires régionaux dans l'expérimentation, les réunions des comités de pilotage régionaux qui se sont déroulés au mois de février 2011 montrent que les conseils régionaux, et plus largement les acteurs territoriaux invités à participer aux comités de pilotage (dont la composition varie selon les régions), semblaient particulièrement mobilisés sur ce sujet et se questionnent fortement sur leur capacité à passer d'une dynamique « conjoncturelle » à un engagement plus « structurel ». La perspective d'une évaluation de leur implication dans cette expérimentation et de la place qu'elle prend dans la construction de leurs politiques régionales d'apprentissage s'en trouvait d'autant plus justifiée.

iii. Une volonté d'évaluer les effets sur les bénéficiaires constamment compromise

Le projet d'évaluation prévoyait à l'origine d'intégrer une évaluation quantitative visant à mesurer les acquis des apprentis engagés dans des démarches de consolidation de leurs savoirs de base. Mais cette perspective s'est heurtée à de nombreuses difficultés, rendant finalement inopérante cette perspective.

Un constat initial alarmant

Dès le lancement du projet, l'évaluateur évoquait des ajustements éventuels à opérer quant aux indicateurs quantitatifs permettant d'évaluer l'efficacité des dispositifs de consolidation des savoirs de base des apprentis. Pour éclairer cette question, il est apparu pertinent de porter une attention particulière à la manière dont les acteurs sur le terrain concevaient l'évaluation de leurs dispositifs, dans les huit CFA étudiés au cours de la première phase d'évaluation.

Cette approche s'est révélée à la fois particulièrement éclairante... mais également fortement perturbante quant à la construction d'un protocole d'évaluation quantitative. En effet, à l'issue de l'examen transversal des huit dispositifs étudiés, la conclusion forte qui s'est imposée est que les CFA étaient très faiblement outillés pour évaluer l'impact des actions menées sur les jeunes, que ce soit en terme d'enregistrement des progrès réalisés dans la maîtrise des savoirs de base, de réussite au diplôme final, ou encore de diminution des taux de rupture des contrats d'apprentissage. Seuls étaient comptabilisés le nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs et (pas systématiquement) le nombre d'heures d'accompagnement dont ils avaient bénéficié.

C'est la raison pour laquelle la construction d'indicateurs permettant d'objectiver les résultats d'un dispositif de consolidation des savoirs de base a constitué l'une des principales

préconisations formulées à l'issue de la première phase d'évaluation (cf. la préconisation G dans le document de préconisations figurant en Annexe 1).

L'enjeu et les limites de la construction d'une batterie d'indicateurs quantitatifs

Pour la phase d'expérimentation concernant les CFA s'engageant dans des expérimentations en 2010-2011, la construction d'un tableau de bord composé d'indicateurs quantitatifs fiables et pertinents permettant de suivre le parcours des apprentis engagés dans des dispositifs de maîtrise des savoirs de base a donc logiquement été mise en avant. En lien avec les cabinets d'AMO et l'administration de chaque CFA, l'objectif était notamment que les deux indicateurs-clé pour la sécurisation des parcours que sont le taux de rupture du contrat d'apprentissage et le taux de réussite au diplôme puissent faire l'objet d'une traçabilité précise pour les populations concernées.

Mais cette perspective est venue buter sur une limite constatée à chacune des réunions des comités de pilotage régionaux de l'expérimentation au cours desquels les cabinets d'AMO rendaient compte de l'avancement de leur travail d'accompagnement : celle d'un degré d'implication très variable des CFA dans le sujet de la maîtrise des savoirs de base. Certains CFA avaient déjà une pratique bien rodée en la matière avec des dispositifs ciblés et bien identifiables. L'effort de formalisation du suivi des apprentis qui leur était demandé semblait tout à fait à leur portée. Mais la plupart des CFA concevaient leur participation à l'expérimentation comme une initiation à un thème sur lesquels ils n'avaient aucune expérience passée. Pour eux, l'enjeu de l'expérimentation ne résidait pas dans la mobilisation immédiate d'un groupe d'apprentis mais passait plutôt par d'autres démarches comme celle de la professionnalisation des formateurs ou la sélection de méthodes pédagogiques adaptées.

Globalement, ce constat très forte singularité des pistes d'action envisagées par chacun des CFA engagées dans cette deuxième phase de l'évaluation n'a pas permis de réunir les conditions permettant de « cerner » des dispositifs dont les caractéristiques seraient suffisamment homogènes et la durée de mise en œuvre suffisamment longue pour évaluer leur efficacité pour les apprentis susceptibles d'en bénéficier.

La passation d'un test standardisé à grande échelle : une piste qui aurait pu être prometteuse

Une troisième piste a été suivie pour tenter de produire une évaluation quantitative. Elle s'est conduite autour de la mobilisation d'un outil de repérage des niveaux de maîtrise des savoirs de base des individus, réalisé sous la responsabilité de l'ANLCI. A partir de septembre 2010, le dispositif d'expérimentation a donc intégré dans son fonctionnement la possibilité de faire passer au public apprenti le test EVADO qui permet d'identifier les difficultés d'un individu face à la lecture, l'écriture, le calcul et les situations de la vie courante (cf. *Annexe Méthodologique*). Ce test présente un double intérêt :

- sur le plan méthodologique, il est calé sur la méthodologie du module de l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'INSEE, qui permet la mesure de l'illettrisme en France⁴. Les CFA sont ainsi en mesure d'avoir des éléments de comparaison du niveau de leurs apprentis avec celui de l'ensemble des jeunes au niveau national ou régional.

⁴ On peut trouver des détails sur ce module d'enquête sur le site de l'ANLCI : <http://anlci.gouv.fr/?id=445>

- sur le plan technique, la passation du test se fait sur Internet, ce qui rend la phase même de passation plus facile, et permet une compilation quasi-instantanée des résultats.

Le principe de mobilisation de cet outil pour l'évaluation était le suivant : Entre novembre 2010 et janvier 2011, chaque CFA volontaire faisait passer ce test à tout ou partie de la population des apprentis de niveau V de l'établissement. Une nouvelle passation de ce test auprès d'un même groupe d'apprentis devait être effectuée à la fin de l'année 2011 (ou idéalement juste avant la fin de leur cycle de formation, soit au cours du mois de juin 2012, ce qui amenait à devoir dépasser le cadre temporel défini au départ dans le projet d'expérimentation). La comparaison entre les résultats de ces deux tests devait permettre d'apprécier l'évolution du degré de maîtrise des savoirs de base des apprentis concernés, avec la possibilité de différencier les résultats par module (compréhension orale ; compréhension écrite ; production écrite ; numéracie).

De manière concrète, l'implication des CFA dans le premier volet prévu a été forte. A la fin du mois de janvier 2011, on décomptait 1614 apprentis, appartenant à 24 CFA ayant passé le test EVADO. La consigne était que ces apprentis soient prioritairement des apprentis en première année CAP ou Bac Pro, dans la mesure où il s'agissait de la population la plus directement concernée par l'éventuelle mise en place de dispositifs de soutien à la maîtrise des savoirs de base.

Cependant, comme cela a déjà été évoqué, les expérimentations locales conduites dans les CFA n'ont finalement pas permis d'identifier de manière commune à tous les CFA des groupes d'apprentis bénéficiaires de dispositifs d'aide à la maîtrise des savoirs de base. En accord avec le FEJ, il a donc été décidé en mars 2012 d'abandonner la perspective d'une nouvelle passation du test EVADO et d'une comparaison entre les résultats des deux tests pour les mêmes apprentis.

Les résultats de la première passation du test EVADO constituent cependant un acquis intéressant en termes d'information sur le niveau de maîtrise des savoirs de base des apprentis de niveau V qui pourrait être exploité utilement par l'ANLCl. A notre connaissance, c'est en effet la première fois qu'un groupe significatif d'apprentis issus de filières diverses répartis sur plusieurs régions aura passé un test selon le même protocole. Il y aura là sûrement matière à comparaison avec les données nationales ou régionales dans le domaine des situations d'illettrisme.

Pour ce qui concerne l'éventualité d'une nouvelle mobilisation du test EVADO dans une démarche d'évaluation des acquis d'une population identifiée d'apprentis ayant bénéficié d'un dispositif de consolidation des savoirs de base, il est intéressant de mentionner les avertissements que le Céreq avait déjà formulés avant le lancement de cette procédure, car ils gardent toute leur pertinence. On peut d'abord souligner que la détection d'éventuels progrès dans la maîtrise des savoirs de base par un apprenti grâce à son passage dans un dispositif n'a de sens que si la fréquentation de ce dispositif est significative en termes de durée. C'est pourquoi il est nécessaire de caler le plus possible la première passation d'un test au début du cursus d'un jeune (c'est-à-dire avant son éventuelle intégration dans un dispositif) et la deuxième le plus tard possible dans son parcours, idéalement juste avant le passage des examens finaux. Il faut également mentionner que l'évolution du niveau de maîtrise des savoirs de base d'un apprenti comme indicateur d'évaluation ne peut pas être utilisée de manière mono-causale, comme seul critère de réussite ou d'échec d'un dispositif. Cet indicateur doit être mobilisé en complément de démarches d'évaluation qualitatives

développées par ailleurs. Il vient ainsi conforter ou au contraire relativiser des appréciations sur la qualité d'un dispositif donné.

II. LES RESULTATS DE L'EVALUATION

i. La production d'une ensemble de points de repère pour baliser le champ des dispositifs de consolidation des savoirs de base par les apprentis

Si le processus d'évaluation n'a pas été complètement conduit à son terme pour des raisons diverses (*cf. infra*), il n'en reste pas moins que l'évaluation a produit dans sa première étape des résultats significatifs à travers la formulation d'un « bouquet » de 21 préconisations, et les illustrations fournies par les monographies détaillant le fonctionnement de sept dispositifs précis. Ces documents donnent des **points de repère solides et identifiables pour construire, consolider ou faire évoluer des dispositifs de consolidation des savoirs de base à destination des publics apprentis**. Ils ont été conçus initialement pour répondre plus particulièrement aux préoccupations des différents acteurs impliqués dans le projet d'expérimentation (ANLCl, Conseils Régionaux, CFA, acteurs assurant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, etc.). A ce titre, ils ont été largement mobilisés au cours même de la deuxième étape de la démarche d'expérimentation. Mais leur portée est plus générale et pourra utilement être mobilisée pour baliser à l'avenir le terrain de la construction de nouveaux dispositifs susceptibles de se développer dans ce domaine encore faiblement outillé et institutionnalisé de l'action publique.

De manière synthétique, on peut distinguer **trois grands types de résultats**. Le premier concerne ce qu'on pourrait nommer le « cœur » des dispositifs, à savoir l'ingénierie pédagogique. L'évaluation souligne ici le fort déficit des formateurs en matière de connaissance des démarches pédagogiques les plus adaptées pour les jeunes en situation d'illettrisme, et donc l'enjeu crucial de leur proposer des démarches de professionnalisation ciblées dans ce domaine. L'évaluation souligne aussi la nécessité d'améliorer l'usage des démarches de positionnement des jeunes, qui sont actuellement très inégalement exploitées par les formateurs. Enfin, il est souligné que la maîtrise des savoirs de base ne doit pas se réduire à de simples actions de soutien qui ne porteraient que sur l'amélioration des savoirs « disciplinaires ».

Le deuxième champ recouvre les préconisations relatives à l'implication des apprentis et des entreprises dans ces dispositifs. Pour les apprentis sont formulées plusieurs préconisations pour que les dispositifs de maîtrise des savoirs de base fassent l'objet d'une contractualisation explicite entre le CFA et jeune. Le jeune doit disposer d'un support formalisant son adhésion à ce type de dispositif. Du côté des entreprises, le constat d'une adhésion passive de leur part à ces dispositifs amène à formuler des préconisations pour qu'elles s'impliquent réellement, en complément des formateurs du CFA, dans la maîtrise des savoirs de base de leurs apprentis. Les visites d'entreprise apparaissent notamment comme un espace particulièrement intéressant pour favoriser leur implication. Cet enjeu de la contribution des entreprises à la consolidation des savoirs de base des apprentis constitue un enjeu majeur pour l'avenir. Il pourrait contribuer en effet à amoindrir des formes d'organisation juxtaposées de l'alternance, qui prévalent encore souvent et qui reposent sur une séparation forte entre la maîtrise des savoir-faire confiée au monde professionnel et

l'apprentissage des savoirs dédiée aux seuls formateurs du CFA. Trouver les moyens de mobiliser les entreprises sur ce thème de la maîtrise des savoirs de base par leurs apprentis pourrait contribuer à valoriser la vision d'une dynamique plus intégrée de l'alternance.

Enfin, le troisième champ porte plus spécifiquement sur les questions d'organisation des CFA à l'égard de ces dispositifs. Une première série de préconisations porte sur l'enjeu d'une intégration de ces démarches à la politique éducative de l'établissement, qui doit se traduire par l'allocation de moyens humains et matériels spécifiques. Le constat général d'un outillage faible, voire inexistant, des dispositifs en matière d'évaluation de l'impact des actions menées amène à formuler un dernier ensemble de préconisations. Celles-ci portent sur l'impérieuse nécessité de construire un dispositif précis de suivi et d'évaluation des jeunes bénéficiaires de tels dispositifs, qui permette d'enregistrer l'évolution de leur maîtrise des savoirs de base, d'apprécier le développement de leurs compétences sociales et enfin de mesurer les effets des dispositifs sur leurs parcours.

ii. un arrêt prématuré de l'évaluation

Le projet a fait finalement l'objet d'une démarche de résiliation à l'issue du premier semestre 2012. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cet arrêt de la démarche :

- La posture de coopération active entre l'expérimentateur et l'évaluateur préalablement à l'expérimentation (dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques) puis au cours de toute la première phase du projet a contribué à amoindrir la posture plus « distanciée » de l'évaluateur nécessaire à la réalisation de l'évaluation proprement dite des expérimentations prévue dans la deuxième étape de la démarche. Ainsi, lors d'un comité de pilotage national en avril 2010, le Céreq n'a pas pu faire prévaloir l'enjeu de retenir des champs d'expérimentation circonscrits pour la deuxième phase du projet pour les rendre plus aisément repérables et évaluables. En retenant des expérimentations « tous azimuts », avec des CFA ayant des degrés d'appropriation très différents de la problématique de la maîtrise des savoirs de base, l'expérimentateur, en lien avec les régions concernées, rendait la démarche particulièrement complexe à évaluer globalement.

- L'organisation du processus d'expérimentation accordant dans un premier temps une large place à l'évaluation (à travers la réalisation de monographies débouchant sur des préconisations) et privilégiant totalement dans un second temps une démarche d'accompagnement des CFA par quatre cabinets d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) s'est avérée largement préjudiciable au développement de l'évaluation. En effet, au cours de l'année 2010-2011, l'action de l'évaluateur s'est cantonnée à sa participation aux comités de pilotage régionaux et nationaux, sans jamais parvenir à trouver les bases d'une relation équilibrée avec les cabinets d'AMO.

- Le matériau accumulé par les cabinets d'AMO au cours de leur travail d'aide aux montages des actions expérimentales a donné lieu à des rapports finaux qui ont été remis à l'ANLCI, mais pas à l'évaluateur. Le Céreq n'a pu ainsi disposer de ce matériau de base pourtant indispensable pour engager un travail de compilation préalable à des entretiens avec les CFA engagés dans l'expérimentation.

CONCLUSION GENERALE

Plusieurs conclusions peuvent être utilement tirées de la contribution évaluative que le Céreq a apportée à l'expérimentation pilotée par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme sur la maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours des apprentis.

La première conclusion est que la perspective de se situer dans une logique d'évaluation de l'efficacité d'un dispositif expérimental s'avère particulièrement délicate dès lors que le cadre même de ce dispositif correspond à un objet encore largement nouveau et peu maîtrisé par de nombreux acteurs de terrain. Dans le cas présent, l'expérimentation a contribué dans un premier temps à formaliser le contenu de certains dispositifs relevant de la consolidation des savoirs de base, et dans un second temps à sensibiliser des CFA à ce thème en leur faisant découvrir leur capacité à agir et trouver des solutions pour des publics jusque-là considérés comme très difficiles à gérer. Sauf exceptions, elle n'a finalement pas porté sur l'engagement, pour une durée déterminée, d'un ensemble d'apprentis identifiés dans des actions leur permettant de consolider leurs savoirs de base. Ce contexte de déroulement de l'expérimentation n'a donc pas permis d'envisager le montage d'un protocole « classique » d'évaluation. Le Céreq a dû largement adapter sa pratique évaluative, qui a revêtu finalement un caractère très atypique. Cela amène à s'interroger plus largement pour savoir à partir de quel stade de « maturité » dans la mise en œuvre d'une politique publique peut intervenir une démarche d'évaluation. Dans le cas présent, il apparaît clairement que les pratiques relevant de la consolidation des savoirs de base des apprentis relèvent encore au sein des CFA d'un foisonnement d'initiatives loin d'être stabilisées. L'enjeu d'une évaluation de l'efficacité de dispositifs de lutte contre l'illettrisme dans l'apprentissage nécessite un degré minimum d'institutionnalisation de pratiques au niveau régional ou national qui n'existait pas encore au moment de la présente expérimentation.

Une deuxième conclusion, en lien avec la première, est la difficulté à concilier, dans un tel processus de découverte et d'exploration d'un nouveau champ de l'action éducative, une logique d'accompagnement et une logique d'évaluation. Dans le cas présent, l'accompagnement des CFA volontaires pour une expérimentation par des cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est avérée indispensable pour crédibiliser le processus et permettre l'amorçage effectif de dispositifs en direction des jeunes. Mais elle a en même temps rendu plus difficile la présence conjointe d'un évaluateur, dont la position pouvait apparaître comme inutile voire redondante avec celle de l'AMO.

Une dernière conclusion porte plus directement sur l'expérience que l'évaluateur peut tirer de la perception qu'ont les acteurs de terrain de l'évaluation des pratiques éducatives en direction de publics dits « en difficulté », et des critères d'évaluation à mobiliser.

A l'occasion de nombreux échanges avec des formateurs ou des responsables pédagogiques fortement engagés sur le sujet, a été formulé le risque que représenterait une évaluation de la « performance » de dispositifs visant à remobiliser des jeunes en difficulté, établie sur la seule base de critères standards comme le taux de réussite au diplôme notamment. Pour mesurer la portée d'un dispositif spécifique dans lequel est intégré un jeune, il s'agirait de

faire des hypothèses plus restrictives sur les effets qu'on peut en attendre. Si celui-ci s'engage dans une action visant à améliorer sa maîtrise du français, c'est cette donnée là qu'il convient d'évaluer de manière prioritaire, et pas forcément l'effet plus hypothétique que serait la réussite au diplôme.

Par ailleurs, les acteurs situés dans la proximité immédiate d'un jeune soulignent combien les effets de l'aide ou du soutien qui lui sont apportés peuvent s'apprécier aussi à travers une transformation de son mode de sociabilité marqué par une ouverture accrue à son environnement social (les autres apprentis, l'employeur, les formateurs, etc.). Il serait intéressant de réfléchir à la possibilité d'intégrer des critères liés à l'évolution de ce que certains nomment les savoir-faire sociaux d'un jeune. En évitant une approche trop mécaniste, une appréciation formalisée plus systématique des transformations de son comportement entre le début et la fin de son passage en CFA établie par l'équipe des formateurs ou le tuteur en entreprise pourrait contribuer à enrichir l'appréciation des effets des dispositifs spécifiques qu'il a fréquentés.



BIBLIOGRAPHIE

Arrighi Jean-Jacques, Brochier Damien (2005), « 1995-2003, l'apprentissage aspiré par le haut », *Bref-Céreq*, N° 217 (4 p.)

Arrighi Jean-Jacques, Brochier Damien (2007), « Apprentissage : mutation et perspectives », *Regards sur l'actualité*, N° 330, pp. 61-71

Brochier Damien coord. (2009), *Consolidation des compétences de base d'apprentis dans le cadre de leurs parcours de professionnalisation*, Kit du Praticien, Synthèse du forum permanent des pratiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ANLCI

Brochier Damien (2010), « Les savoirs de base, socles ou obstacles à l'apprentissage des métiers ? Les enjeux des actions de lutte contre l'illettrisme des apprentis », communication aux Cinquièmes Rencontres « Jeunes et Sociétés » en Europe et autour de la Méditerranée, Montpellier – 28 29 30 octobre 2010

Dubet François, *L'école des chances : qu'est-ce qu'un école juste ?*, Le Seuil (collection La République des idées), 2004

Fretigné C., Trollat A-F. (2010), « La formation individualisée, un objet de recherches ? », *Savoirs*, N°21-2009, pp.11-40

IGEN-IGAENR, *Rapport annuel des inspections générales 2009* (Première Partie : vers une école de l'inclusion), La Documentation Française, 2010, pp. 15-71

Moreau Gilles (2008), « Apprentissage, une singulière métamorphose », *Formation-Emploi*, N° 101, janvier-mars 2008, pp. 119-133

DEPP (2010), *Repères et références statistiques (RERS) sur les enseignements la formation et la recherche – édition 2010*, « Chapitre 5 – Les apprentis », Ministère de l'Education nationale, pp. 147-161



ANNEXES

Annexe 1 – *La maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis : Préconisations en vue de la mise en œuvre des expérimentations régionales*, Damien Brochier (avec la collaboration de Nathalie Bosse, Joaquim Timoteo, Françoise Delrieu, Nicole Rouja), Cereq, 28 septembre 2010 (18 pages).

Annexe 2 – *La maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours des apprentis – Les pratiques du CFA du Roannais (42) en 2010*, Nathalie Bosse, Céreq, février 2011 (20 pages)

Annexe 3 - *La maîtrise des savoirs de base des apprentis comme facteur de sécurisation des parcours des apprentis – CFA du Bâtiment de Brétigny*, Joaquim Timoteo, Céreq, Février 2011 (14 pages + annexes)

Annexe 4 - *La maîtrise des savoirs de base des apprentis comme facteur de sécurisation de leur parcours des apprentis – Faculté des métiers - Evry*, Joaquim Timoteo, Céreq, Mars 2011 (16 pages + annexes)

Annexe 5 – *La maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours des apprentis – Les pratiques du CFA du Gard – Nimes Rodilhan en 2010*, Françoise Delrieu, Nicole Rouja, Espaces et Territoires, mars 2011 (13 pages)

Annexe 6 – *La maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours des apprentis – Les pratiques du Centre de Formation des Apprentis Spécialisé du Languedoc-Roussillon en 2010*, Françoise Delrieu, Nicole Rouja, Espaces et Territoires, mars 2011 (18 pages)

Annexe 7 – *Les actions de maîtrise des savoirs de base au sein du centre de formation des apprentis agricoles d'Antibes (06) en 2010*, Damien Brochier, Céreq, avril 2012 (19 pages + annexes)

Annexe 8 – *Les actions de maîtrise des savoirs de base au sein du centre de formation d'apprentis René Villeneuve de Digne (04) en 2010*, Damien Brochier, Céreq, avril 2011 (19 pages + annexes)

Annexe 9 – *Cadre de référence pour l'évaluation des expérimentations engagées dans les CFA des régions partenaires*, Damien Brochier, 8 juillet 2011 (16 pages)

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed squares of various sizes and colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse